

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue au 12, rue Louis-Joseph-Doucet, lundi le 1<sup>er</sup> juin 2020 à 20 h 8, à laquelle sont présents Mmes les conseillères, Josée Castonguay, Nathalie Martin, Sophie Bélisle, Jacinthe Brissette et MM. les conseillers, François Boisjoly, Jean-François Gagné, sous la présidence du maire, M. Gérard Jean.

Le secrétaire-trésorier et directeur général, M. Marc-André Maheu, agit à titre de secrétaire de la séance, et la secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe, Mme Brigitte Beauparlant, est présente.

2020-06-214

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui stipule que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020 qui prolonge l'état d'urgence jusqu'au 3 juin 2020;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal accepte que la présente séance ordinaire soit tenue à huis clos au 12, rue Louis-Joseph-Doucet, et que les membres du conseil, le secrétaire-trésorier et directeur général et la secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe puissent y participer.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-06-215

ORDRE DU JOUR

- |           |  |
|-----------|--|
| (214)     | 1. Vérification du quorum et ouverture de la séance à huis clos; |
| (215)     | 2. Adoption de l'ordre du jour;                                  |
| (216)     | 3. Adoption des procès-verbaux du 4 et 11 mai 2020;              |
| (217)     | 4. Approbation des comptes payés et à payer;                     |
| (218-222) | 5. Information et suivi de dossiers;                             |
|           | 6. Administration :  |
|           | 6.1. Rapport du maire;   |

- (223) 6.2. Projet de règlement modifiant le Règlement relatif au fonds de roulement;
- (224) 6.3. Règlement d'emprunt numéro 104-1-2020 – consultation écrite – suivi;
- (224) 6.4. Maire suppléant et substitut du maire à la MRC de D'Autray;
- 7. Sécurité publique :
- (225) 7.1. Systèmes d'alarme;
- 8. Travaux publics :
- (226) 8.1. Asphaltage – dépôt de soumissions;
- (227) 8.2. Programme de Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);
- (228) 8.3. Émissaire rue Notre-Dame;
- 9. Période de questions;
- 10. Hygiène du milieu :
- (229) 10.1. Contrôle des matériaux – prolongement du réseau d'égout sanitaire sur la rue José – dépôt de soumissions;
- 11. Loisirs et culture :
- (230) 11.1. Camp de jour;
- 12. Urbanisme et mise en valeur du territoire :
- (231) 12.1. Demandes de dérogation mineure et d'usage conditionnel – consultations écrites;
- (232) 12.2. Règlement numéro 1081-3-2020 (usage conditionnel) – consultation écrite – suivi;
- (233) 12.3. Demande de dérogation mineure – 471, rue Notre-Dame – consultation écrite – suivi;
- (234-237) 12.4. Demandes de permis – PIIA;
- (238-240) 13. Courrier;
- 14. Divers;
- 15. Période de questions;
- (241) 16. Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
 APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné  
 ET RÉSOLU

Que l'ordre du jour soit accepté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-06-216

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 4 ET 11 MAI 2020

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux a été préalablement transmise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin  
 APPUYÉE PAR le conseiller Jean-François Gagné  
 ET RÉSOLU

Que les procès-verbaux du 4 et 11 mai 2020 soient adoptés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-06-217 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes payés et à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture par le secrétaire-trésorier et directeur général;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier et directeur général a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
APPUYÉE PAR la conseillère Sophie Bélisle  
ET RÉSOLU

Que les comptes payés et à payer incluant les salaires, présentés par le secrétaire-trésorier et directeur général au montant de 223 463,70 \$ (518259 à 518369, PA 720 à PA 738, 8979 à 9031), soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-06-218 TAUX D'INTÉRÊT ET PÉNALITÉ

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné  
ET RÉSOLU

Que les taux d'intérêt et de pénalité sur les arrérages, applicables aux comptes de taxes foncières et de droits de mutation qui demeurent impayés le 18 mars 2020, est établi à 0 % jusqu'au 31 août 2020.

Que le taux d'intérêt sur les comptes passés dus est établi à 7 % par année, avec une pénalité de 0.5 % sur les arrérages jusqu'à concurrence de 5 % par année, et ce, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-06-219 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – RÉOUVERTURE

CONSIDÉRANT QUE la ministre de la Culture et des Communications, Mme Nathalie Roy, a annoncé le 22 mai dernier que les bibliothèques publiques pourront être rouvertes au public partout au Québec à compter du 29 mai, permettant ainsi la reprise de certaines activités culturelles.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

De rouvrir la bibliothèque municipale à compter du 8 juin prochain, selon l'horaire suivant, avec toutes les mesures requises afin de respecter la distanciation sociale et les règles sanitaires en vigueur :

- Lundi de 13 h à 18 h;
- Mercredi de 13 h à 16 h et de 18 h à 20 h;
- Vendredi de 10 h à 12 h.

Que seul le service de prêts de livres et de revues sera de nouveau disponible, que l'accès aux rayons et au lieu physique demeure interdit, sauf pour le personnel autorisé, et que les visiteurs ne pourront circuler que dans la zone de comptoir de services, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

De plus, qu'aucuns frais de retard ne soient chargés aux utilisateurs de la bibliothèque municipale jusqu'au 31 août 2020.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-06-220

OFFRE D'ACHAT – TERRAIN PARC INDUSTRIEL (LOT 6 241 997)

CONSIDÉRANT l'offre d'achat déposée par la compagnie 9047-6961 Québec inc., représentée par M. Jonathan Lesage, président, pour un terrain situé dans la rue du Parc-Industriel, soit le lot 6 241 997 ayant une superficie de +/- 118 274 pi<sup>2</sup>, et ce, pour un montant de 3 \$/pi<sup>2</sup>, laquelle offre est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné  
APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
ET RÉSOLU

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que les résolutions 2019-08-281 et 2020-02-055 soient abrogées.

Que l'offre d'achat de la compagnie 9047-6961 Québec inc., représentée par M. Jonathan Lesage, président, au montant de 3 \$/pi<sup>2</sup> pour le lot 6 241 997 soit acceptée.

Que le maire et le secrétaire-trésorier et directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de vente, lequel devra être signé au plus tard le 15 juillet 2020.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

*« Le conseiller Jean-François Gagné dénonce qu'il a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, ce dernier se retire des discussions, et s'abstient de voter sur cette question en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum. »*

2020-06-221

OFFRE D'ACHAT – TERRAIN PARC INDUSTRIEL (LOT 4 852 086)

CONSIDÉRANT la résolution 2019-10-345 concernant l'offre d'achat de la compagnie Corporation Icodev pour un terrain (lot 4 852 086) situé dans le parc industriel;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender ladite résolution.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Nathalie Martin  
ET RÉSOLU

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la résolution 2019-10-345 soit amendée par le remplacement des mots suivants « le 28 février 2020 » par les mots suivants « le 1<sup>er</sup> juillet 2020 ».

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

*Le conseiller Jean-François Gagné reprend sa place à la table des délibérations.*

2020-06-222

FERMETURE D'UN ANCIEN CHEMIN PUBLIC – RUE DE L'AQUEDUC (EN PARTIE)

CONSIDÉRANT QUE les lots 5 012 352 et 5 012 353 du cadastre du Québec constituaient des parties non utilisées d'un chemin public connu comme étant la rue de l'Aqueduc sur le territoire de la Municipalité de Lanoraie;

CONSIDÉRANT QUE le lot 5 012 351 dudit cadastre était la propriété de M. Jimmy Mondor et reliait, comme accès privé, la rue de l'Aqueduc au fleuve St-Laurent;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Municipalité d'acquérir ledit lot 5 012 351 du cadastre du Québec afin d'en faire un accès public au bénéfice des citoyens de Lanoraie;

CONSIDÉRANT QUE, après négociations, par sa résolution 2012-10-338 du 1<sup>er</sup> octobre 2012, la Municipalité autorisait l'échange entre elle et M. Jimmy Mondor de leurs propriétés respectives ci-avant décrites;

CONSIDÉRANT QUE l'échange a été réalisé concurremment par deux actes de cession intervenus le 15 octobre 2012 devant Me Édith Perreault, notaire, et publiés sous les numéros 19489855 et 19489854 au registre foncier, circonscription de Berthier;

CONSIDÉRANT QUE, le 6 décembre 2012, M. Jimmy Mondor, a vendu à M. Guillaume Garceau le lot 5 012 352 du cadastre du Québec par acte publié sous le numéro 19618416 du registre foncier de la circonscription foncière de Berthier, M. Jimmy Mondor conservant alors la propriété du lot 5 012 353 dudit cadastre;

CONSIDÉRANT QUE les actes de cession et de vente ci-avant décrits n'ont été précédé d'aucune résolution de fermeture de cette portion de la rue de l'Aqueduc, contrairement aux exigences de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de régulariser la situation ci-haut décrite en procédant à la fermeture de cette partie de la rue de l'Aqueduc et de reconnaître le droit de propriété de M. Guillaume Garceau en regard du lot 5 012 352 du cadastre du Québec, celle de M. Jimmy Mondor en regard du lot 5 012 353 dudit cadastre, ainsi que celle de la Municipalité en regard du lot 5 012 351;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu en conséquence de signer l'acte de cession-corrrection préparé par Me Michael Douglas Kelley, notaire, acte joint à la présente.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin  
APPUYÉE PAR le conseiller Jean-François Gagné  
ET RÉSOLU

1. Qu'est définitivement fermée, comme rue, la partie de la rue de l'Aqueduc constituée des lots 5 012 352 et 5 012 353 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Berthier, pour être affectée au domaine privé de la Municipalité de Lanoraie;
2. Que la Municipalité demeure, par l'effet de l'acte de cession et de l'acte de cession-corrrection, propriétaire du lot 5 012 351 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Berthier;

3. Que M. Jimmy Mondor demeure, par l'effet de l'acte de cession-corrrection, propriétaire du lot 5 012 353 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Berthier;
4. Que M. Guillaume Garceau demeure, par l'effet de l'acte de cession, de l'acte de vente et de l'acte de cession-corrrection, propriétaire du lot 5 012 352 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Berthier;
5. Que le maire et le secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acte de cession-corrrection préparé par Me Michael Douglas Kelley, notaire;
6. Que la Municipalité constate et déclare que les valeurs respectives des immeubles concernés par les actes de cession du 15 octobre 2012 sont équivalentes entre elles.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### *RAPPORT DU MAIRE*

*En vertu de l'article 176.2.2 du Code municipal, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2019 et du rapport du vérificateur externe.*

2020-06-223

#### AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU FONDS DE ROULEMENT

La conseillère Jacinthe Brissette donne avis de motion à l'effet qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement relatif au fonds de roulement.

Ledit projet de règlement est déposé par la conseillère.

#### *RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 104-1-2020 – CONSULTATION ÉCRITE – SUIVI*

*Suite à la consultation écrite, en remplacement de la tenue de registre, pour le règlement d'emprunt numéro 104-1-2020 modifiant le règlement d'emprunt numéro 104-2019, afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 45 700 \$, le secrétaire-trésorier et directeur général fait lecture du Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter.*

2020-06-224

#### NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT ET DU SUBSTITUT À LA MRC

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly  
ET RÉSOLU

Que la conseillère, Mme Jacinthe Brissette, soit nommée mairesse suppléante et substitut du maire à la MRC de D'Autray pour une période de trois mois.

De plus, que la mairesse suppléante soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité en l'absence du maire, les effets bancaires, les contrats de vente de terrains et autres documents prévus par résolution du conseil.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin  
 APPUYÉE PAR le conseiller Jean-François Gagné  
 ET RÉSOLU

Qu'un budget de 12 100 \$ (taxes en sus) soit autorisé pour l'achat et la mise en place de caméras de surveillance au quai, au garage, au centre sportif, à la caserne et à l'hôtel de ville.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-06-226

DÉPÔT DE SOUMISSIONS – ASPHALTAGE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions par appel d'offres public pour l'asphaltage de diverses rues;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu 5 soumissions le 28 mai, soit :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montants incluant les taxes</b>
Maskimo Construction inc.	371 265,77 \$
Les Entreprises Généreux (Exc. Normand Majeau)	295 363,01 \$
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	660 258,31 \$
Pavage J. D. inc.	321 999,56 \$
Sintra inc.	360 731,19 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné  
 APPUYÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
 ET RÉSOLU

D'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire et dont la soumission est conforme, soit la compagnie Les Entreprises Généreux représentée par Excavation Normand Majeau inc., au montant de 295 363,01 \$ (taxes incluses) pour les travaux d'asphaltage.

Il est entendu que le coût total des travaux sera établi selon les quantités réelles.

De plus, de retenir les services d'une firme pour la surveillance des travaux d'asphaltage et procéder aux essais de laboratoire requis pour le contrôle qualitatif, s'il y a lieu.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-06-227

DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE – REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lanoraie a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de D'Autray a obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lanoraie désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lanoraie s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lanoraie choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
ET RÉSOLU

Que le conseil de la Municipalité de Lanoraie autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-06-228

#### ÉMISSAIRE RUE NOTRE-DAME

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu les autorisations du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour effectuer les travaux de réfection pour l'émissaire de la rue Notre-Dame.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly  
ET RÉSOLU

Que le préambule fait partie intégrante de la résolution.

Que le maire et le secrétaire-trésorier et directeur général soient autorisés à signer, pour et nom de la municipalité, une servitude permanente et une servitude de construction dans le cadre des travaux de réfection de l'émissaire de la rue Notre-Dame.

De plus, que le secrétaire-trésorier et directeur général soit autorisé à demander des soumissions par appel d'offres public pour effectuer les travaux ci-avant mentionnés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



2020-06-229 CONTRÔLE DES MATÉRIAUX – PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT  
SANITAIRE SUR LA RUE JOSÉ – DÉPÔT DE SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions par invitation pour le contrôle des matériaux dans le cadre des travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire sur la rue José;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu 2 soumissions le 7 mai, soit :

Soumissionnaires	Montants incluant les taxes
Groupe ABS inc.	4 676,49 \$
Solmatech inc.	5 926,96 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de M. David Perreault, ingénieur, de la firme GBI.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
APPUYÉE PAR le conseiller Jean-François Gagné  
ET RÉSOLU

D'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire et dont la soumission est conforme, soit la compagnie Groupe ABS inc., au montant de 4 676,49 \$ (taxes incluses) pour le contrôle des matériaux dans le cadre des travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire sur la rue José.

L'octroi du présent contrat est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 104-1-2020 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-06-230

CAMP DE JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin  
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

Qu'un budget de 1 000 \$ soit autorisé pour le camp de jour estival 2020.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-06-231

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE ET D'USAGE CONDITIONNEL – CONSULTA-  
TIONS ÉCRITES

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme de la Municipalité a informé le conseil que la période actuelle est propice au dépôt de demandes de dérogation mineure et d'usage conditionnel;

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur qui a été décrété conformément à la Loi sur la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de cette déclaration d'état d'urgence sanitaire, la ministre de la Santé et des Services sociaux a publié un arrêté en date du 7 mai 2020 (2020-033) suspendant toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, sauf si le conseil en décide autrement;

CONSIDÉRANT QUE l'attente de la fin de la déclaration d'urgence sanitaire pour traiter les demandes de dérogation mineure et d'usage conditionnel retarderait considérablement et de façon préjudiciable la réalisation des projets des citoyens concernés;

CONSIDÉRANT QUE la présente période (estivale) est une période propice à la réalisation de travaux et que le conseil désire favoriser leur réalisation dans le respect de la réglementation municipale (et de toute dérogation et tout usage conditionnel qui seraient déposés);

CONSIDÉRANT QU'il est en effet difficile de prédire à ce jour la fin de la déclaration d'état d'urgence sanitaire, mais que dans le contexte actuel, il est possible qu'elle soit prolongée encore pour plusieurs semaines;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge dans l'intérêt public de ne pas priver les citoyens de la possibilité de voir traiter leurs demandes de dérogation mineure et d'usage conditionnel dans la mesure où le conseil obtient par ailleurs les commentaires des citoyens, ces derniers n'étant ainsi pas privés de la possibilité de faire valoir leurs points de vue et de soumettre leurs commentaires pour qu'ils soient considérés par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire que les procédures prévues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à l'égard d'une dérogation mineure et d'un usage conditionnel soient remplacées par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-033, et ce, à l'égard de toute demande de dérogation mineure et d'usage conditionnel devant être traitée pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire, à moins que des mesures additionnelles ou autres ne soient prises par les autorités gouvernementales.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné  
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal décide que les demandes de dérogation mineure et d'usage conditionnel déposées ou traitées pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire puissent être traitées une fois que la procédure prévue à l'arrêté ministériel 2020-033 ait été respectée (consultation écrite).

Qu'un avis sera diffusé, conformément à la façon usuelle de publier les avis municipaux, de même que sur le site Internet de la municipalité expliquant notamment la nature des demandes de dérogation mineure et d'usage conditionnel et leur portée et invitant les gens à soumettre leurs commentaires écrits quant à ces demandes de dérogation mineure et d'usage conditionnel.

Que les commentaires écrits quant à ces demandes pourront être transmis, par courrier, au bureau municipal situé au 57, rue Laroche, Lanoraie, à l'attention de M. Marc-André Maheu ou par courriel à [direction@lanoraie.ca](mailto:direction@lanoraie.ca), à cette dernière au plus tard 15 jours après la publication de cet avis.

Qu'une fois le délai expiré pour soumettre les commentaires et que le conseil municipal aura pris connaissance de ceux-ci, une résolution sera adoptée aux fins de statuer sur les demande de dérogation mineure et d'usage conditionnel.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-06-232 RÈGLEMENT NUMÉRO 1081-3-2020 (USAGE CONDITIONNEL) –  
CONSULTATION ÉCRITE – SUIVI

CONSIDÉRANT la consultation écrite suite à la publication d'un avis public permettant aux gens de se prononcer, dans les 15 jours suivants cet avis, sur le projet de règlement numéro 1081-3-2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné  
APPUYÉ PAR la conseillère Nathalie Martin  
ET RÉSOLU

Que le second projet de règlement numéro 1081-3-2020 ayant pour titre « Règlement modifiant le règlement concernant les usages conditionnels numéro 1081-2015 et ses amendements – Conversion de bâtiments en multi logement dans la zone C1-9 » soit adopté sans modification, tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-06-233

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 471, RUE NOTRE-DAME – CONSULTATION  
ÉCRITE – SUIVI

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure au 471, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT le règlement 1004-2001;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre la construction d'un agrandissement à 3.15 m de la ligne de terrain latérale du côté de la rue José, alors que le règlement de zonage numéro 269-90, article 3.4.2.4.3.4, prescrit une marge de recul latérale sur rue de 6 m;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 22 avril 2020;

CONSIDÉRANT la consultation écrite suite à la publication d'un avis public permettant aux gens de se prononcer, dans les 15 jours suivants cet avis, sur la demande de dérogation mineure.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
APPUYÉE PAR le conseiller Jean-François Gagné  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure au 471, rue Notre-Dame.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-06-234

DEMANDE DE PERMIS – PIIA – 51, RUE LOUIS-JOSEPH-DOUCET

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de rénovation au 51, rue Louis-Joseph-Doucet;

CONSIDÉRANT le règlement 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à changer le revêtement des murs extérieurs du bâtiment principal pour du vinyle de la même couleur que la remise;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 20 mai 2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin  
APPUYÉE PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise l'émission du permis pour les travaux demandés au 51, rue Louis-Joseph-Doucet.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-06-235

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION – PIIA – 422, RUE SAINTE-MARIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de certificat d'autorisation au 422, rue Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT le règlement 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à abattre cinq (5) arbres sur la propriété;

CONSIDÉRANT le rapport d'évaluation des arbres produit par M. Jean-Sébastien Malo, ingénieur forestier, daté du 12 mai dernier;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 20 mai 2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise l'émission du certificat d'autorisation pour l'abattage des deux (2) frênes et l'élagage en hauteur (maximum 50 %) des trois (3) épinettes au 422, rue Sainte-Marie.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-06-236

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION – PIIA – 427, RUE SAINTE-MARIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de certificat d'autorisation au 427, rue Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT le règlement 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à abattre deux (2) arbres sur la propriété;

CONSIDÉRANT le rapport d'évaluation des arbres produit par M. Jean-Sébastien Malo, ingénieur forestier, daté du 12 mai dernier;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 20 mai 2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise l'émission du certificat d'autorisation pour l'abattage des deux (2) arbres au 427, rue Sainte-Marie.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

*La conseillère Nathalie Martin dénonce qu'elle a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, cette dernière se retire des discussions, et s'abstient de voter sur cette question en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.*

2020-06-237

DEMANDE DE PERMIS – PIIA – 16, RUE ROBILLARD

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis au 16, rue Robillard;

CONSIDÉRANT le règlement 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à construire un garage isolé en cour arrière de 4.88 m (16') par 7.91 m (24');

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de toiture serait en tôle de couleur grise ou verte et que le revêtement des murs extérieurs serait en vinyle de couleur blanche;

CONSIDÉRANT les plans de construction et d'implantation déposés à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 20 mai 2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
APPUYÉE PAR le conseiller Jean-François Gagné  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise l'émission du permis au 16, rue Robillard, conditionnellement à ce que le revêtement de la toiture soit de couleur verte et que l'installation du revêtement des murs extérieurs du bâtiment principal soit complétée.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

*La conseillère Nathalie Martin reprend sa place à la table des délibérations.*

2020-06-238     DEMANDE DE CONSENTEMENT MUNICIPAL – COIN NOTRE-DAME ET JOSÉ

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
APPUYÉE PAR le conseiller Jean-François Gagné  
ET RÉSOLU

D'autoriser Bell Canada à effectuer la pose de 2 nouveaux poteaux, d'une nouvelle ancre, d'un hauban et l'émondage au coin des rues Notre-Dame et José, tel que décrit au plan 201 du projet 109196.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-06-239     AGENCE DES FORÊTS PRIVÉES DE LANAUDIÈRE

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin  
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

D'autoriser l'adhésion de la Municipalité de Lanoraie à l'Agence des forêts privées de Lanaudière et, conséquemment, autorise le paiement de la cotisation annuelle 2020-2021 d'un montant de 100 \$.

De plus, que M. François Boisjoly, conseiller, soit nommé représentant de la municipalité.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-06-240     MINISTÈRE DES TRANSPORTS – LIMITE DE VITESSE 70 KM/H SUR GRANDE CÔTE EST

---

CONSIDÉRANT la résolution 2016-06-215 transmise au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports en juin 2016 pour demander, entre autres, que ce dernier réduise la limite de vitesse, passant de 90 KM à 70 KM sur Grande Côte Est;

CONSIDÉRANT le refus de faire suite à la requête par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports en septembre 2017;

CONSIDÉRANT la circulation de plus en plus grandissante et l'augmentation de résidences en bordure de la route 138.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin  
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

De renouveler notre demande au ministère des Transports d'uniformiser la limite de vitesse sur Grande Côte Est à 70 KM/H, et ce, dans les meilleurs délais.

De faire parvenir une copie de la présente résolution à Mme Caroline Proulx, députée provinciale, et à M. François Bonnardel, ministre des Transports.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné  
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 20 h 58.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

---

Gérard Jean, maire

---

Marc-André Maheu, secrétaire-trésorier et directeur général

*Je, Gérard Jean, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal*